

Règles et principes juridiques applicables à un site de souscription en ligne

COMPÉTENCES VISÉES

- **Connaître** les règles à respecter impérativement pour toute activité de e-commerce.
- **Identifier** dans la réglementation de la vente à distance des contrats d'assurance, les spécificités liées à la commercialisation par internet.
- **Connaître** les engagements pris par la profession en matière de protection des données dans le cadre du « pack conformité Assurance. »
- Les compétences développées dans cette formation sont rattachées aux compétences professionnelles spécifiques à certains modes de distribution précisées par l'article A512-8 du Code des assurances.

PROGRAMME

A. INTRODUCTION

B. RÈGLES À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT POUR TOUTE ACTIVITÉ DE E-COMMERCE

C. RÉGLEMENTATION DE LA VENTE À DISTANCE EN ASSURANCE EN LIGNE

D. PACK CONFORMITÉ ASSURANCE

E. ÉVALUATION FINALE

PUBLIC

- Responsables marketing
- Responsables ou gestionnaires de sites internet en assurance

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques : Connaître la réglementation qui régit la vente à distance de contrats d'assurance.
Prérequis techniques :- Navigateurs internet- Chrome (2 dernières versions majeures)- Firefox (2 dernières versions majeures)- Edge (2 dernières versions majeures)- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures) Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.
Logiciels- Lecteur PDF (pour les documents associés)- Lecteur audio/ vidéo- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions) Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

POINTS FORTS

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie.
Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte.
Des vidéos donnant de nombreuses illustrations.
Des exercices permettant de valider la bonne acquisition des connaissances.
Des fiches pratiques pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

FORMATEUR(S)

Laurent Coudray travaille dans la banque assurance depuis une trentaine d'année sur des fonctions de marketing, d'animation commerciale, de développement des ventes, de développement des compétences des acteurs de la relation client en face à face ou à distance.

Au fil de toutes ces années, il a acquis la conviction que le respect des règles est un levier puissant de professionnalisme au service de la qualité du conseil, de la satisfaction des clients et du développement des ventes.... Et il vous le montre à travers cette formation !

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, gestionnaires de formation et webcoconers, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées.

Le webcoconer est un professionnel de l'assurance qui a pour mission de vous accompagner dans l'accomplissement de votre formation et donc dans l'acquisition de vos connaissances. Il est joignable par forum.

VALIDATION

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Validé la charte d'engagement pédagogique de la formation ,
Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition.
Téléchargé et consulté les fiches pratiques ou infographiques ,
Réussi les évaluations dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Évaluation intermédiaire
Vous devez obtenir au moins 80% de bonnes réponses.
Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Évaluation finale
Cette évaluation reprend l'ensemble des questions de votre formation. Vous devez obtenir cette fois-ci un score minimum de 90% de bonnes réponses. Là aussi, vous pouvez passer ce test autant de fois que vous le souhaitez.

Validation DDA
Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.